

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent



**Municipalité de  
Deschaillons-sur-Saint-Laurent**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 9 juillet 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #2 - Quentin Kelhetter

Siège #3 - Robert Gendron

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Joanne Costo

Siège #6 - Annie Demers

Est absente :

Siège #1 - Valérie Giguière

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Saad Rekkal, chargé de projet.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2024-07-201

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - PROCÈS-VERBAL**

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 4 juin 2024

**4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**5 - ADMINISTRATION**

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

5.2 - Projet virage numérique

5.2.1 - Archivage - Offre de service

5.2.2 - Projet conseil sans papier - Achat d'étui protecteur des tablettes

5.3 - Renouvellement SPA

5.4 - Fermeture de bureau - Vacances estivales

5.5 - Comité nouveaux arrivants - Démission

5.6 - Offre de services d'avocats - Entente pistes ski de fond

5.7 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

5.8 - Lancement du tableau de bord en gestion municipale: Munys

**6 - GESTION FINANCIÈRE**



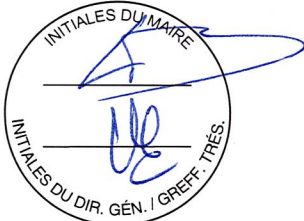
## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 6.1 - Revenus - juin 2024
- 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8 - TRANSPORT**
  - 8.1 - Entente avec Parisville - Carrière sablière
  - 8.2 - Calvaire - Glissement de terrain sur la 132 Est
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
  - 9.2 - Pompe pour puisard/regard - Offre de services
  - 9.3 - Entente MRC Lotbinière - RLNO/EEQ
  - 9.4 - Suivi municipalisation du réseau d'aqueduc privé rang Saint-Charles
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 - Rapport de permis émis en juin 2024
  - 10.2 - Nomination d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
  - 10.3 - Autorisation relative au PIIA - Agrandissement au 155 10e Avenue
  - 10.4 - Projet Village-Relais - Soumission photos professionnelles
  - 10.5 - Nouveau développement
    - 10.5.1 - Autorisation de signatures - Lot # 6 084 605
    - 10.5.2 - Terrains boisés
  - 10.6 - Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012
- 11 - LÉGISLATION**
  - 11.1 - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1 - Projet église/Salle multifonctionnelle
    - 12.1.1 - Travaux d'électricité et d'excavation
  - 12.2 - Certificat de paiement 04 FM Construction
  - 12.3 - Suivi - Projet achat terrain du foyer CIUSSS
  - 12.4 - Terrain de tennis
  - 12.5 - Location salle municipale 2024-2025 - Dîners communautaires CAB
  - 12.6 - Départ comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 12.7 - Location salle municipale - Chevaliers de Colomb
  - 12.8 - Installation WIFI à la salle des loisirs
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)**
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

**3 - PROCÈS-VERBAL**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2024-07-202

### 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 4 juin 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à  
l'exception de l'élue Mme Amélie Guay, qui est absente à la séance et se  
retire de la délibération**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin dernier.

### 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 9 juillet 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

### 5 - ADMINISTRATION

#### 5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- 19 juin – Réforme cadastrale Ste-Cécile et St-Pierre
- St-Grégoire – Zone Blanche
- Projet d'embauche d'un chargé de projet dans le dossier de rétention et embauche du personnel médical CLSC de Fortierville
- Service incendie / Camps 911
- Congrès

#### 5.2 - Projet virage numérique

2024-07-203

##### 5.2.1 - Archivage - Offre de service

Considérant le projet de virage numérique de la municipalité;

Considérant l'intérêt du conseil de faire les archivages des dossiers de façon numérique, et ce, conformément aux normes de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ);

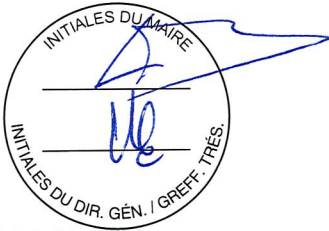
Considérant l'offre de services reçue de la firme JUL Solutions au montant total de 1303,71 \$ plus les taxes applicables dont voici les détails :

FIRME	COÛT
JUL Solutions	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,134 \$/image (par scan)</li><li>• 2,50 \$/plan jusqu'à 24x36</li><li>• 0,03 \$/pouce carré par plan supérieur 24x36</li><li>• 160 \$/disque dur</li><li>• 7,50 \$ la boîte/destruction</li></ul>

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme JUL Solutions au montant total de 1303,71 \$ plus les taxes applicables pour l'archivage des dossiers de la municipalité.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-07-204

### 5.2.2 - Projet conseil sans papier - Achat d'étui protecteur des tablettes

Considérant l'achat des 8 tablettes pour les élus municipaux;

Considérant que 8 étuis sont indispensables pour la protection des tablettes;

Considérant l'offre de services reçue de la firme « Infoteck » au montant de 239,60\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « Infoteck » au montant de 239,60 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de 8 étuis de protection pour les tablettes municipales des élus.

2024-07-205

### 5.3 - Renouvellement SPA

Considérant que la SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui œuvre, entre autres, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et sur d'autres municipalités environnantes qui requièrent ses services, pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

Considérant l'adoption par le gouvernement provincial du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 3 mars 2020;

Considérant l'opportunité pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent de conclure une entente avec la SPA Mauricie;

Considérant la complexité organisationnelle et les problématiques relatives à la gestion des animaux par la municipalité;

Considérant la rencontre des élus avec le responsable de la SPA Mauricie M. Marco Champagne;

Considérant les coûts annuels du contrat proposée par la SPA Mauricie pour 2025-2028 :

• 2025 : 4 925 \$ • 2026 : 5 159\$ • 2027 : 5 394 \$ • 2028 : 5 628 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De renouveler une entente de service avec la SPA Mauricie, et ce pour 2025-2028 aux montants : 2025 : 4 925 \$ • 2026 : 5 159\$ • 2027 : 5 394 \$ • 2028 : 5 628 \$

D'autoriser M. Christian Baril, maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer cette entente;

Et d'assumer tous les paiements relatifs à cette nouvelle entente.

2024-07-206

### 5.4 - Fermeture de bureau - Vacances estivales



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De fermer le bureau municipal du **19 juillet au 05 août 2024** inclusivement, en raison des vacances estivales.

2024-07-207

### **5.5 - Comité nouveaux arrivants - Démission**

Considérant le courriel reçu de la démission de Mme Valérie Giguière du comité des nouveaux arrivants, en date du 11 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la démission de Mme Valérie Giguière du comité des nouveaux arrivants, en date du 11 juin 2024;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour son implication et son dévouement auprès des citoyens et du bureau de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2024-07-208

### **5.6 - Offre de services d'avocats - Entente pistes ski de fond**

Considérant que diverses pistes de la municipalité passent par des terrains privés;

Considérant que l'assurance de la municipalité demande de faire une entente avec les propriétaires de ces terrains;

Considérant l'offre de services de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l au montant de 1 400 \$ plus taxes et les frais technologiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l au montant de 1 400 \$ plus taxes et les frais technologiques.

2024-07-209

### **5.7 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

Considérant le programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés;

Considérant que la municipalité a besoin d'un nouveau plan d'action pour nos aînés pour 2024-2029;

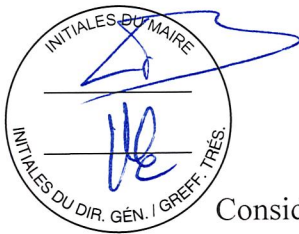
Considérant que le plan d'action actuel expire à la fin de l'année;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le chargé de projet M. Saad Rekkal à faire la demande d'aide financière, et le désigner comme représentant de la municipalité pour le suivi de l'aide financière, la signature de la convention et la reddition de compte.

2024-07-210

### **5.8 - Lancement du tableau de bord en gestion municipale: Munys**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant le lancement du nouveau programme Munys d'ADMQ;

Considérant que ce programme est un tableau de bord en gestion municipale et adaptée spécifiquement pour la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'achat de l'outil Munys proposé par l'ADMQ, au coût de 405 \$ plus les taxes applicables pour l'activation, avec des frais annuels de 325 \$ plus les taxes applicables pour les années suivantes.

### 6 - GESTION FINANCIÈRE

#### 6.1 - Revenus - juin 2024

Le montant total des revenus du mois précédent est de 16 492,47 \$.

2024-07-211

#### 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	32 333,01 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	508 271,12 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	304 020,78 \$
Total des dépenses :	<b>844 624,91 \$</b>

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 8 - TRANSPORT

2024-07-212

#### 8.1 - Entente avec Parisville - Carrière sablière

Considérant la rencontre du 18 juin dernier avec la municipalité de Parisville en lien avec le projet de l'entente pour le partage de la redevance de la carrière sablière;

Considérant le projet d'entente envoyé par la municipalité de Parisville et ce pour une durée de 5 ans;

Considérant que pour recevoir la redevance et ce rétroactivement à partir du 01 janvier 2023, la municipalité doit rédiger et signer une entente avec la municipalité de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

D'approuver le projet d'entente avec Parisville tel qu'entendu à la rencontre du 18 juin dernier mais pour **une durée de 2 ans** à partir de la date de signature afin de recevoir la redevance et ce rétroactivement à partir du 01 janvier 2023;

De désigner le comité des eaux usées comme étant le responsable de ce dossier (suivis, négociations et rencontres);

D'autoriser M. Christian Baril, maire et Mme Hanta Rasami, directrice-générale à signer l'entente avec Parisville.

2024-07-213

### 8.2 - Calvaire - Glissement de terrain sur la 132 Est

Considérant le glissement de terrain sur la 132 Est;

Considérant que le Calvaire de la municipalité y est positionné et doit être déplacé;

Considérant les options proposées par le MTMD à la municipalité :

1. À l'emplacement actuel : Le MTMD créera et fournira une servitude de passage (les dépenses seront assumées par le MTMD). Cet endroit pourrait être aménagé en aire de pique-nique et de stationnement (dépenses à la charge de la municipalité);
2. Déplacer le Calvaire sur un terrain appartenant à la municipalité (le MTMD prendra en charge tous les frais liés au transfert);
3. Déplacer le Calvaire du côté sud de la nouvelle route 132 (cela empièterait sur un terrain privé, le Calvaire faisant face au fleuve pour les marins, mais tournant le dos aux automobilistes);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à  
l'exception de l' élu M. Quentin Kelhetter, qui s'est retiré de la délibération**

D'accepter l'option #1 proposée par le MTMD avec une servitude de passage et une voie d'accès pavée à double sens.

De demander au ministère de conserver l'état actuel de la route existante (environ 850 m) après les travaux.

## 9 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois juin 2024 est de 460.67m<sup>3</sup> (101 347 gallons impériaux).

2024-07-214

### 9.2 - Pompe pour puisards /Regards - Offre de services

Considérant que la pompe permettant à vider les puisards/regards est brisé;

Considérant l'importance et la nécessité d'avoir cette pompe pour les travaux publics lors de bris d'aqueduc afin de vidanger les puisards/regards;

Considérant les offres de services reçues :

FIRME	DESCRIPTION	PRIX
-------	-------------	------



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

FIRME	DESCRIPTION	PRIX
Les Pompes Garands	Pompe d'asséchage 50' de cordes	2 185,37 \$ (+50\$ de frais de transport)
	Pompe utilitaire 20' de cordes	1 084,07 \$ (+50\$ de frais de transport)

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Joanne Costo  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner et d'accepter l'offre de services de la firme Les Pompes Garands pour la pompe d'asséchage 50' de cordes au montant total de 2 185,37 \$ plus les taxes applicables et 50 \$ de frais de transport.

### 9.3 - Entente MRC Lotbinière - RLNO/EEQ

Point à reporter car en attente d'autres informations supplémentaires

### 9.4 - Suivi municipalisation du réseau d'aqueduc privé rang Saint-Charles

- Malgré la rencontre du 19 juin dernier et les preuves et les résolutions envoyées, la municipalité de Parisville reste sur leur position (attendre que tous les citoyens concernés signent les ententes chez la notaire avant de brancher les nouvelles demandes)
- Il nous reste 2 signatures : 1 à la suite d'un décès/1 citoyen veut valider le document avec son avocat avant de signer
- 10 août : visite des plombiers chez les citoyens (Des lettres porte-à-porte et une publication sur notre page fb ont été faites pour aviser les citoyens concernés)

## 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 - Rapport de permis émis en juin 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2024 indique que 12 permis ont été délivrés pour un montant de 1 387 600 \$.

2024-07-215

### 10.2 - Nomination d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)

Considérant que les membres du Comité Consultatif en Urbanisme sont nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que le Comité Consultatif en Urbanisme est composé de 7 membres, soit 3 membres du conseil municipal et 4 personnes choisies parmi les résidents de la municipalité;

Considérant le départ de Mme Nancy Tousignant, ancienne membre résidente du Comité Consultatif d'Urbanisme;





## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSE PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer M. Louis Potvin au Comité Consultatif en Urbanisme de Deschailons-sur-Saint-Laurent et de l'aviser qu'il doit suivre une formation sur l'éthique réservée aux membres de ce comité.

2024-07-216

### **10.3 - Autorisation relative au PIIA - Agrandissement au 155 10e Avenue**

Considérant que le projet vise un agrandissement du bâtiment principal sur le côté latéral gauche d'une dimension de 36,27m x 76,20m (120' x 250');

Considérant que le comité a pris connaissance de l'esquisse, photos, plans, documents et renseignements déposés le 3 juin 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone C-01 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #26 du règlement #188-2023 s'appliquent;

Considérant qu'il appert que l'agrandissement projeté s'intégrera, par sa volumétrie, son type architectural et son implantation au bâtiment existant ainsi qu'au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que le comité recommande néanmoins au conseil d'obtenir des précisions additionnelles relativement au drainage et au ruissellement des eaux de pluie du bâtiment, ainsi que des aires d'entreposage et de stationnement et plus spécifiquement à l'effet de savoir si des plans d'ingénieurs ont été réalisés à cet égard;

Considérant que le comité recommande de plus au conseil d'effectuer des vérifications additionnelles relativement à l'application de l'article #269 du règlement de zonage #92-2012 et au niveau des normes relatives à la prévention des incendies avant de formuler un avis sur la présente demande;

Considérant que le comité rappelle que l'analyse de la présente n'a pas pour effet de soustraire le demandeur aux obligations prévues au règlement général harmonisé #152-2019 relativement aux nuisances en termes de bruit, de poussière et de lumière, le cas échéant;

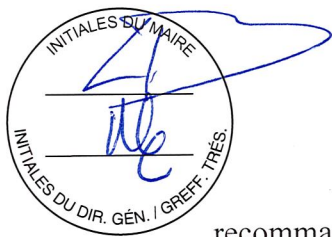
Considérant que le comité rappelle que des travaux d'excavation et de terrassement ont débuté avant qu'un permis ait été délivré à cet égard, ce qui contrevient aux dispositions de l'article #290 du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant qu'il y a donc lieu d'émettre un avis favorable à la présente demande, sous réserve d'obtenir les précisions mentionnées précédemment;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 25 juin dernier;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

recommandent aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à l'exception de l'élu M. Quentin Kelhetter, qui s'est retiré de la délibération**

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2024-07-217

### 10.4 - Projet Village-Relais - Soumission photos professionnelles

Considérant la résolution #2023-07-201 de l'adhésion de la municipalité de Deschaillons au projet Village-Relais pour favoriser le développement local et régional;

Considérant que la municipalité de Deschaillons souhaite faire la promotion du futur Village-Relais avec des photos professionnelles (Personnes et village);

Considérant que le coût est remboursé par le projet lui-même;

Considérant les soumissions reçues :

FIRME	DÉTAILS	PRIX
EDICARBO PHOTOS (photos villages) et MURIEL LECLERC (photos élus et employés)	- Licence, retouche, déplacement, drone, photos AM, PM et coucher du soleil. Livrable dans les 72h après la prise de photos  - Retouche photo, déplacement	1 185 \$ pour 25 photos du (+taxes et frais de déplacement)  600 \$ pour 15 photos la même journée ou 750 \$ pour 12 photos une même journée et 3 une autre journée (sans taxes)
Martin Piché PHOTOGRAPHE	- Déplacement, Retouches et optimisation des photos choisies, licence d'utilisation commerciale	750 \$ pour 15 photos de personnes et 10 photos du village (sans taxes)

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Martin Piché PHOTOGRAPHE » au montant de 750 \$ pour 15 photos de personnes et 10 photos du village.

### 10.5 - Nouveau développement

2024-07-218

#### 10.5.1 - Autorisation de signatures - Lot #6 084 605

Considérant que le terrain Lot #6 084 605 dans le nouveau développement est disponible à la vente;

Considérant la promesse d'achat déposée et signée par l'acheteur;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la promesse d'achat déposée et signée par l'acheteur;

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer le contrat de vente pour finaliser le dossier.

2024-07-219

### 10.5.2 - Terrains boisés

Considérant la clause # 7.4 de la promesse d'achat du nouveau développement;

Considérant que cette clause autorise les propriétaires des terrains au nouveau développement à avoir accès au terrain boisé;

Considérant qu'en 2015, la municipalité a fait marquer les bornes de terrains par l'entreprise « Groupement forestier Nicolet-Yamaska » au coût de 440 \$;

Considérant que la municipalité avait discuté des clauses possibles pour les propriétaires du nouveau développement :

- Installation d'une table à pique-nique;
- Feux, chasse et piège interdits;
- Aucune infrastructure autorisée;
- Les propriétaires des terrains du nouveau développement peuvent ramasser les arbres et les branches morts au sol dans l'unique but de rendre l'emplacement sécuritaire;
- Une entente doit être signée entre la municipalité et les propriétaires concernés;
- Si la personne veut couper des arbres, elle doit discuter avec l'entreprise Groupement Forestier Nicolet-Yamaska pour faire bûcher les arbres (factures et frais aux propriétaires);
- Toutes démarches et installations devraient être approuvées par la municipalité;
- Toutes infractions amèneront la résiliation de cette entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire une entente avec les propriétaires des terrains au nouveau développement intéressés.

De mandater une firme d'avocats pour rédiger cette entente incluant les clauses énumérées ci-dessus.

2024-07-220

### 10.6 Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

de retirer le nombre maximal de logements dans les zones M-04, M-05 et M-06;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2024 par M. Robert Gendron;

Considérant l'adoption du 1er projet de règlement le 9 avril 2024;

Considérant la consultation publique du 1er mai 2024;

Considérant l'adoption du 2e projet de règlement à la séance du 7 mai 2024;

Considérant le nombre requis à la demande de participation de referendum a été atteint;

Considérant l'adoption de ce règlement au conseil du 4 juin 2024;

Considérant la tenue de registre le 4 juillet;

Considérant que 25 signatures sur 48 ont été reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité adopte officiellement le règlement #199-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012.

### 11 - LÉGISLATION

2024-07-221

#### 11.1 - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

Considérant la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Et de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard Tremblay, à monsieur Donald Martel, député de Bécancour-Nicolet-Yamaska, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à la MRC de Bécancour, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

### 12 - LOISIRS ET CULTURE

#### 12.1 - Projet église/Salle multifonctionnelle- Installation des bornes de recharges

2024-07-222

##### 12.1.1 - Travaux d'électricité et d'excavation

Considérant la confirmation d'aide financière relative à l'installation des bornes de recharges reçue le 1er mai 2024;

Considérant que la municipalité souhaite installer 2 bornes de recharge double au stationnement de la salle multifonctionnelle;

Considérant les travaux d'électricité et d'excavation requis;

Considérant l'offre de service de la firme « FM Construction » reçue;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « FM Construction », au montant de 16 107,97 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux d'électricité et d'excavation pour les 2 bornes de recharge double installées dans le stationnement de la salle multifonctionnelle.

2024-07-223

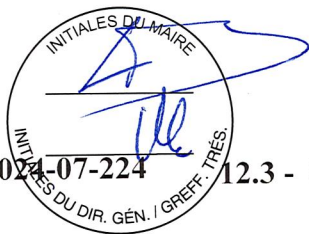
##### 12.2 - Certificat de paiement 04 FM Construction

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme « FM Construction »;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le paiement de la quatrième facture, au montant de 139 398,48 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 04 au montant de 139 398,48 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-07-224

### 12.3 - Suivi - Projet achat terrain du foyer CIUSSS

Considérant la demande de modification du CIUSSS MCQ de la clause 10 du projet d'acte de vente;

#### 10. Ententes précontractuelles

Les parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent acte de vente qui annule et remplace toute entente antérieure étant intervenue entre les parties relativement à la vente constatée aux présentes.

Considérant la validation faite de cette clause auprès de la notaire Me Patricia Blanchette;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la modification de la clause 10 proposée par le CIUSSS MCQ;

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Hanta Rasami à signer les documents nécessaires à cet acte de vente.

#### 12.4 - Terrain de tennis

Point à reporter à une séance ultérieure.

2024-07-225

### 12.5 - Location salle municipale 2024-2025 - Dîners communautaires CAB

Considérant que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour est un organisme présent au sein de notre communauté ;

Considérant que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désire louer gratuitement la salle municipale pour leurs dîners communautaires qui auront lieu chaque 3e mercredi du mois tout comme les années précédentes à compter du 18 septembre 2024 jusqu'au 21 mai 2025 de 9h à 15h30;

Considérant le projet de la salle multifonctionnelle à l'église ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de louer gratuitement la salle municipale afin que le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour puisse continuer ses activités tout comme les années précédentes à compter du 18 septembre 2024 jusqu'au 21 mai 2025;

D'autoriser le CAB de la MRC de Bécancour à utiliser la salle multifonctionnelle lorsque celle-ci sera disponible.

2024-07-226

### 12.6 - Départ comité culturel de la MRC de Bécancour

Considérant le dépôt de la démission de Mme Hélène Quesnel en tant que représentante du comité culturel de la MRC de Bécancour pour la municipalité de Deschaillons;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que Mme Quesnel s'engage à assister aux 2 prochaines présentations, soit le 19 septembre et le 24 octobre prochain avant de partir du comité;

Considérant que la municipalité se doit de nommer un ou un nouveau(elle) représentant(e) au sein de ce comité à la MRC de Bécancour;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la démission de Mme Hélène Quesnel du comité culturel de la MRC de Bécancour;

D'envoyer une lettre de remerciement à Mme Quesnel pour son implication et son dévouement auprès du comité culturel de la MRC de Bécancour en tant que représentante pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

De nommer Mme Véronique Poulin en tant que nouvelle représentante du comité culturelle de la MRC de Bécancour pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2024-07-227

### 12.7 - Location salle municipale - Chevaliers de Colomb

Considérant l'entente avec les Chevaliers de Colomb pour la location de la salle municipale (960, 4e Rue) à Deschaillons gratuitement;

Considérant les dates de locations sont les suivantes :

- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 9 décembre
- 20 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 21 avril
- 5 mai
- 16 juin

Considérant la réfection de l'église en salle multifonctionnelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De continuer l'entente avec les Chevaliers de Colomb tel que prévue au contrat.

2024-07-228

### 12.8 - Installation WIFI à la salle des loisirs

Considérant les problèmes actuels lié à la connexion WIFI de la salle des loisirs;

Considérant que ce nouveau WIFI ne peut supporter plus que 30 personnes à la fois;

Considérant l'installation du WIFI est nécessaire pour le bon fonctionnement des caméras de surveillance;

Considérant l'offre de service reçu de la firme « Sogetel »;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « Sogetel », au montant de 94,90 \$/mois et 489,95 \$ pour les frais d'installation et la mise en service plus les taxes applicables.

#### **13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)**

- Aqueduc Rang Saint-Charles

#### **14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)**

- Terrain de tennis
- Fibre optique
- Nouveau comité CCU
- Entente Chevaliers de Colomb
- Terrain foyer
- Bornes électriques/Projet église
- Village-Relais
- Dépannage Vélo-route
- Règlement #199-2024
- Calvaire/MCQ
- Côte du Quai/glissement de terrain
- Compteur d'eau/entente Parisville
- Hydro-Québec/Rang Saint-Charles
- Fréquence matières résiduelles
- Route 265 – Visite plombier

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2024-07-229

#### **15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

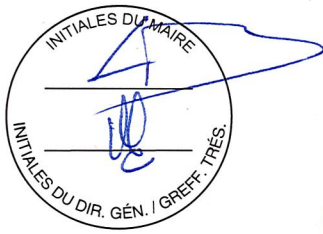
### **IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h30.

Hanta Rasami  
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril  
Maire





Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent



## *Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 13 août 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - Quentin Kelhetter
- Siège #3 - Robert Gendron
- Siège #4 - Amélie Guay
- Siège #5 - Joanne Costo
- Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2024-08-230

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - PROCÈS-VERBAL**

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 9 juillet 2024

#### **4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

#### **5 - ADMINISTRATION**

5.1 - Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux (nétiquette)

5.2 - Projet virage numérique - Archivage

5.3 - Programme de soutien au logement (OMH)

#### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

6.1 - Revenus - Juillet 2024

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

#### **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8 - TRANSPORT**

8.1 - Réparation asphalte brisé rang Saint-Charles

8.2 - Frais de compensation de balayage des chaussées 2025-2027

8.3 - Autorisation de signature - Entente PAFFSR (Réfection des trottoirs 132 et 265)

8.4 - Nettoyage des accotements sur la 132 suite aux réponses du MTMD



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

8.5 - Balayage des mauvaises herbes

### 9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

9.2 - Offre de services recommandée par la firme Otransit (Résolution #2024-03-88)

9.3 - Étude de faisabilité - Aqueduc rang Saint-Joseph

### 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en juillet 2024

10.2 - Projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012

10.2.1 - Avis de motion

10.2.2 - Adoption du projet de règlement

10.3 - Projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012

10.3.1 - Avis de motion

10.3.2 - Adoption du projet de règlement

10.4 - Autorisations relatives au PIIA /Travaux au 385, route Marie-Victorin

### 11 - LÉGISLATION

### 12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Location salle municipale

12.1.1 - Soirée dansante - PAIS

12.1.2 - Danse country

12.1.3 - Marché des artisans

12.2 - Fissures du terrain de tennis

12.3 - Projet salle multifonctionnelle

12.3.1 - Supervision des travaux archéologique

12.3.2 - Honoraire professionnelle d'architecte

12.3.3 - Certificat de paiement 05 FM Construction

12.3.4 - Achat d'un compteur d'eau

12.3.5 - Travaux de câblage de télécommunication

12.3.6 - Offre de services - Colonne extérieure

12.4 - Bibliothèque

### 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

### 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

### 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### 3 - PROCÈS-VERBAL

2024-08-231

#### 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 9 juillet 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet dernier.

### **4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 13 août 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

### **5 - ADMINISTRATION**

2024-08-232

#### **5.1 - Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux et site internet (nétiquette)**

Considérant que la mise en place d'une politique claire concernant les règles de conduite sur les réseaux sociaux est essentielle pour préserver l'harmonie sur nos plateformes et permettre des échanges fructueux;

Considérant que cette politique n'a pas pour objectif de censurer les citoyennes et citoyens, mais plutôt de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives;

Considérant que les comportements encouragés et à éviter sont spécifiquement définis pour assurer le respect des droits d'auteur, de la vie privée, de la protection des renseignements personnels, ainsi que des opinions fondées sur des faits vérifiés;

Considérant que des mesures seront prises en cas de non-respect de ces règles, incluant le masquage, la suppression et le signalement des commentaires non conformes, ainsi que le bannissement de leurs auteurs sans préavis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux (nétiquette) soit adoptée selon les termes suivants :

Dans le but de préserver l'harmonie sur nos plateformes et de permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est pas de censurer les citoyennes et citoyens, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives.

#### **COMPOTEMENTS À FAVORISER**

Nous encourageons les citoyens et autres visiteurs à s'exprimer en faisant preuve de courtoisie, tant envers leurs concitoyennes et concitoyens qu'envers les employés municipaux et les élu(es). Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels, ainsi que les opinions fondées sur des faits vérifiés.

#### **COMPOTEMENTS À ÉVITER**

Nous demandons aux citoyens et autres visiteurs de s'abstenir de tenir des propos violents, obscènes, diffamatoires, haineux, discriminatoires, frauduleux ou contenant de la désinformation.

Sont notamment interdits : les attaques et les insultes personnelles, les propos sexistes, racistes et âgistes, les commentaires inappropriés et récurrents sans lien



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

avec le sujet d'une publication, les propos grossiers, injurieux, violents ou susceptibles d'être perçus comme étant agressifs.

### EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES

Nous nous réservons le droit de masquer, de supprimer et de signaler les commentaires non conformes à ces règles de bonne conduite et de bannir leurs auteurs sans préavis.

Les commentaires écrits en majuscules ou qui abusent d'émojis pouvant être interprétés comme des cris de colère, les insinuations qui portent atteinte à la réputation d'une personne et les images à connotation sexuelle sont aussi des exemples de commentaires contre lesquels nous agissons.

2024-08-233

### 5.2 - Projet virage numérique - Archivage

Considérant la résolution #2024-07-203;

Considérant le projet de virage numérique de la municipalité;

Considérant l'offre de services de la firme JUL Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme JUL Solutions;

Et de prévoir les dépenses reliées au projet de virage numérique pour l'archivage des dossiers au montant total de 18 000 \$ taxes incluses (6 000 \$/année) dans le budget 2025-2027.

### 5.3 - Programme de soutien au logement (OMH)

Point à reporter à une séance ultérieure.

## 6 - GESTION FINANCIÈRE

### 6.1 - Revenus - Juillet 2024

Le montant total des revenus du mois précédent est de 19 353,24 \$.

2024-08-234

### 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	23 792,46 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	62 118,25 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	86 585,15 \$
<b>Total des dépenses :</b>	<b><u>172 495,86 \$</u></b>



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8 - TRANSPORT

#### 8.1 - Réparation asphalte brisé rang Saint-Charles

Point à reporter à une séance ultérieure.

2024-08-235

#### 8.2 - Frais de compensation de balayage des chaussées 2025-2027

Considérant que le ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) verse une compensation annuelle à la municipalité visant à l'entretien courant et préventif des routes locales et des ponts;

Considérant que cette compensation annuelle sera de 4 300 \$ pour les 3 prochaines années (2025 à 2027), soit une augmentation de 300 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre en note le montant de 4 300 \$ par année pour la compensation de balayage des chaussées pour les années 2025 à 2027.

2024-08-236

#### 8.3 - Autorisation de signature - Entente PAFFSR (Réfection des trottoirs 132 et 265)

Considérant le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025;

Considérant la confirmation d'aide financière reçue le 05 juin 2024 au montant maximal de 40 320 \$ pour le projet de réfection des trottoirs sur la 132 et la 12<sup>e</sup> avenue (Route 265);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser, M. Christian Baril, maire de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer la convention d'aide financière pour le programme PAFFSR.

#### 8.4 - Nettoyage des accotements sur la 132 suite à la réponse du MTMD

La directrice générale fait un suivi au conseil :

Considérant la demande d'une citoyenne ayant pour objectif de demander au MTMD de nettoyer les accotements de la 132 pour maximiser la sécurité des cyclistes; Le MTMD déblaie seulement aux endroits où il y a des bordures de bétons et/ou trottoirs sur leurs routes;

Le ministère ne paie pas de frais de compensation pour ce genre de nettoyage.

#### 8.5 - Balayage des mauvaises herbes

Point à reporter à une séance ultérieure.

### 9 - HYGIÈNE DU MILIEU



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juillet 2024 est de 441 m<sup>3</sup> (96 927 gallons impériaux).

2024-08-237

### 9.2 - Offre de services recommandée par la firme Otransit (Résolution #2024-03-88)

Considérant la résolution # 2024-03-088 octroyant la firme O Transit Inc. à faire l'analyse et le rapport de la station SP2;

Considérant la recommandation de cette firme suite à cette analyse d'ajuster les robinets pumpcheck avec le nouveau panneau de contrôle;

Considérant l'offre de services de la firme Servalve au montant total de 2 243,40 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter et de payer l'offre de services de la firme Servalve au montant total de 2 243,40 \$.

2024-08-238

### 9.3 - Étude de faisabilité - Aqueduc rang Saint-Joseph

Considérant le projet du branchement d'aqueduc du rang Saint-Joseph;

Considérant la recommandation de la firme d'ingénierie pour effectuer une étude de faisabilité du projet incluant les activités suivantes :

- Limites et caractéristiques du réseau, débit de consommation, pression disponible au point de raccordement
- Relevés topographiques sommaires du rang Saint-Joseph,
- Visite des lieux et inspections sommaires des infrastructures à reconstruire à la suite des travaux de conduites pour fin d'estimation ;
- Estimation sommaire des coûts des travaux ;
- Rédaction d'une lettre rapport

Considérant l'offre de services reçue de la firme AtkinsRéalis au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme AtkinsRéalis au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables pour l'étude de faisabilité du projet de branchement d'aqueduc au rang Saint-Joseph, et ce conditionnel à l'acceptation d'entente de la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets.

## 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 - Rapport de permis émis en juillet 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juillet 2024 indique que 4 permis ont été délivrés pour un montant de 2 046 000 \$.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 10.2 - Projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012

2024-08-239

#### 10.2.1 - Avis de motion

M. Quentin Kelhetter donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente par le règlement suivant :

Règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le projet de règlement est déposé le 13 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent projet de règlement portant le titre « #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 » afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent soit adopté.

2024-08-240

#### 10.2.2 - Adoption du projet de règlement

Considérant que le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un secteur d'intérêt pour la municipalité et sa communauté;

Considérant que la multitude de propriétaires dans le secteur, tant au niveau fédéral que provincial, en plus des propriétaires privées;

Considérant que les difficultés de gestion de la plage liées à l'achalandage grandissant;

Considérant que le potentiel de consolidation de ce pôle récréatif et touristique;

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement modifiant le plan d'urbanisme #95-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme (PPU);

Considérant que le conseil municipal doit adopter tout règlement de concordance dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan d'urbanisme conformément à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), soit un règlement qui est nécessaire pour assurer la conformité au PPU;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés le 13 août 2024 conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Considérant que le projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 5 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2012 afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

### 10.3 - Projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012

2024-08-241

#### 10.3.1 - Avis de motion

Mme Valérie Giguière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement suivant :

Règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le projet de règlement est déposé le 13 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent projet de règlement portant le titre « #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 » afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent soit adopté.

2024-08-242

#### 10.3.2 - Adoption du projet de règlement

Considérant que le règlement de zonage #96-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un secteur d'intérêt pour la municipalité et sa communauté;

Considérant que la multitude de propriétaires dans le secteur, tant au niveau fédéral que provincial, en plus des propriétaires privées;

Considérant que les difficultés de gestion de la plage liées à l'achalandage grandissant;

Considérant que le potentiel de consolidation de ce pôle récréatif et touristique;

Considérant que le conseil municipal peut modifier le règlement sur le plan d'urbanisme #95-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme (PPU) conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés le 13 août 2024 conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Considérant que le projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 5 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 afin





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2024-08-243

### 10.4 - Autorisations relatives au PIIA /Travaux au 385 route Marie-Victorin

Considérant que le CCU a pris connaissance des esquisses, photos des lieux et des renseignements relatifs à la demande, déposée le 19 juin 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-05;

Considérant que la présente demande est assujettie aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #27 du règlement#188-2023 s'appliquent;

Considérant qu'à cet égard, l'agrandissement de la galerie en cour arrière pour fins d'aménager un deck d'accès à la piscine n'a pas pour effet de déséquilibrer la composition architecturale de la résidence et de plus, le projet n'aura qu'une visibilité très limitée à partir du chemin public;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

### 11 - LÉGISLATION

### 12 - LOISIRS ET CULTURE

#### 12.1 - Location salle municipale

2024-08-244

#### 12.1.1 - Soirée dansante - PAIS

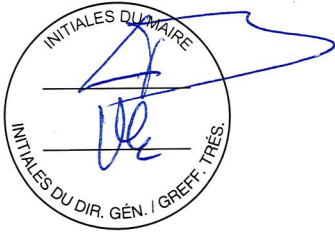
Considérant la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS);

Considérant le plan d'action en immigration de la MRC de Bécancour en collaboration avec l'équipe du PAIS pour une soirée dansante et musique du monde et Québécoise;

Considérant la demande pour louer la salle municipale, et ce, de façon gratuite le 14 décembre prochain, de 18h à 23h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS) pour la location de la salle municipale gratuitement le 14 décembre prochain de 18h à 23h.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 2024-08-245 12.1.2 - Danse country

Considérant les cours de danse country donnés chaque année à la salle municipale;

Considérant la demande de location gratuite de la salle;

Considérant que les dates choisies ne sont pas en conflit avec d'autres réservations et peuvent être modifiées en cas d'activités administratives de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de location gratuite de la salle municipale pour la saison automnale 2024;

De mentionner aux responsables que certaines dates pourraient être modifiées en raison d'activités administratives de la municipalité;

Et d'offrir la salle multifonctionnelle lorsque celle-ci sera disponible.

### 2024-08-246 12.1.3 - Marché des artisans

Considérant la demande de location de la salle municipale pour le Marché des artisans de Deschaillons faite par la Coopérative artisanale de Deschaillons;

Considérant que le Marché des artisans aura lieu les 2 et 3 novembre prochains;

Considérant que la coopérative souhaite louer gratuitement la salle municipale du 31 octobre au 3 novembre pour la préparation et le déroulement du Marché;

Considérant que la salle municipale est disponible pour ces dates;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de location gratuite de la salle municipale du 31 octobre au 3 novembre pour le Marché des artisans de Deschaillons;

Et d'offrir la nouvelle salle multifonctionnelle si celle-ci est disponible pour ces dates.

### 12.2 - Fissures du terrain de tennis

Point à reporter à une séance ultérieure.

### 12.3 - Projet salle multifonctionnelle/Église

### 2024-08-247 12.3.1 - Supervision des travaux archéologique

Considérant les travaux de réaménagement de notre église/salle multifonctionnelle;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant la découverte des fondations de béton de l'ancienne église;

Considérant la recommandation du ministère de la Culture et des Communications d'engager un archéologue pour la supervision des travaux extérieurs;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Patrimonia Archéologique d'un montant de 6 994,79 \$;

Considérant que ces travaux pourraient être admissibles aux demandes d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Patrimonia Archéologie au montant de 6 994,79 \$ plus les taxes applicables pour la demande de permis archéologique, la supervision des travaux, l'analyse des données et la rédaction du rapport final;

D'autoriser le chargé de projet M. Saad Rekkal à signer tous les documents relatifs à cette offre de services.

2024-08-248

### 12.3.2 - Honoraire professionnelle d'architecte

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant l'augmentation du temps requis pour effectuer les travaux de surveillance de chantier;

Considérant l'offre de services reçue de la firme BGA ARCHITECTES au montant estimatif de 10 000 \$ à 12 000 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme BGA ARCHITECTES au montant estimatif de 10 000 \$ à 12 000 \$ plus les taxes applicables pour l'inspection provisoire et finale et certificat correspondant, étude des dessins d'atelier, soutien de chantier, certificat de paiement et vérification du manuel du projet.

2024-08-249

### 12.3.3 - Certificat de paiement 05 FM Construction

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme « FM Construction »;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le paiement de la cinquième facture, au montant de 363 474,40 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 05 au montant de 363 474,40 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

2024-08-250

### 12.3.4 - Achat d'un compteur d'eau



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant que le besoin d'installer un nouveau compteur d'eau;

Considérant l'offre de services reçu de la firme Lecomte pour un montant estimatif de 1 009,30 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme LECOMTE au montant estimatif de 1 009,30 \$ plus les taxes applicables pour l'achat du compteur de l'église.

2024-08-251

### 12.3.5 - Travaux de câblage de télécommunication

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de l'église;

Considérant les travaux de câblage (7 prises), la programmation des équipements WIFI ainsi que l'installation du routeur, de la borne de recharge et le raccordement extérieur;

Considérant l'offre de services reçue de la firme SOGETEL d'un montant de 1962,16 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme SOGETEL au montant de 1962,16 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de câblage (7 prises), la programmation des équipements WIFI ainsi que l'installation du routeur, de la borne de recharge et le raccordement extérieur.

2024-08-252

### 12.3.6 - Offre de services - Colonne extérieure

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant que la colonne extérieure et quelques poutres sont en mauvais état;

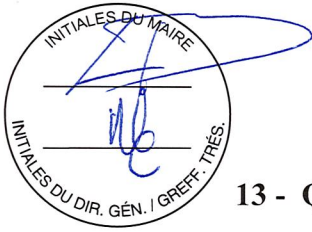
Considérant l'offre de services reçue de la firme FM CONSTRUCTION au montant de 196 894,92 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme FM CONSTRUCTION au montant maximal de 196 894,92 \$ plus les taxes applicables pour le changement des poutres et la colonne extérieure conditionnel à une surveillance en régie contrôlée par les inspecteurs municipaux et sous la supervision de l'architecte de la firme BGA Architectes.

### 12.4 – Bibliothèque

- Statistiques
- Animations/Activités
- Collaboration avec le Marché



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

- Traverse de piétons
- Pumptrack (Pistes à rouleaux)
- Plantation d'arbres/Naissance

### 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Terrains nouveau développement (nuisance)
- Panneaux de signalisations
- Rang Saint-Charles Est (pancarte brisée)
- Règlement de zonage
- Réparation des trottoirs
- Mauvaises herbes
- Vitesse/tracteurs
- Club de VTT/4-roues
- Sécurité passerelle
- Servitude de passage/Entente avec propriétaires

2024-08-258

### 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h15.

Hanta Rasami  
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril  
Maire